

Cunsigliu Ecunomicu Suciale di l'Ambiente e Culturale di Corsica Conseil Economique Social Environnemental et Culturel de Corse



AVISU CESEC 2021-60¹ AVIS CESEC 2021-60

Relatif à la Rilativu à a

Candidature Capitale Européenne_Création de l'Association 'Bastia-Corsica 2028' et adoption des statuts

Candidatura Capitale Eurupea di a Cultura - Creazione di l'Associu 'Bastia-Corsica 2028 'è aduzzione di i statuti

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6;

Vistu u Codice generale di e Culletività Territuriale, in particulare i so articuli L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6;

Vu la lettre de saisine du 03 novembre 2021 par laquelle Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse demande l'avis du Conseil Economique Social, Environnemental et Culturel de Corse sur la Candidature Capitale Européenne_Création de l'Association 'Bastia-Corsica 2028' et adoption des statuts;

Vistu a lettera di prisentazione di u 3 di nuvembre di u 2021 di u Sgiò Presidente di u Cunsigliu Esecutivu di Corsica chì dumanda l'avisu di u Cunsigliu Ecunomicu, Sucial, di l'Ambiente è Culturale di Corsica rilativu à a Candidatura Capitale Eurupea di a Cultura - Creazione di l'Associu 'Bastia-Corsica 2028' è aduzzione di i statuti;

NPAV: 1 (P. SANTONI)

Abstention: 0 Contre: 0 Pour: le reste

¹ Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (Votants : 51)

Après avoir entendu, Mesdames Andrée Gouth-Grimaldi et Yolaine Lacolonge pour la Direction de la culture

Sur rapport de Pat O BINE, pour les commissions « azzione culturale, audiovisuel patrimoine » et « lingua corsa è u so sviluppu;

À nant'à u raportu di Pat O BINE pè e Cummissione « azzione culturale, audiuvisivu è patrimoniu» è « lingua corsa è u so sviluppu »

Le Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse, Réuni en séance plénière le 16 novembre 2021, à Ajaccio Prononce l'avis suivant

U Cunsigliu Ecunomicu, Sucial, di l'Ambiente e Culturale di Corsica Adunitu in seduta pienaria u 16 di nuvembre di u 2021, in Aiacciu Prununzia l'avisu chì seguita

En novembre 2020, la ville de Bastia a décidé d'étudier la faisabilité de sa candidature au Label « Capitale européenne de la culture » pour l'année 2028.

Afin de la soutenir dans cette démarche estimée comme fédérative du territoire et susceptible de contribuer à la valorisation de la culture corse sur le plan national comme à l'étranger, la Collectivité de Corse avait apporté une aide financière (d'un montant de 72.000 €) destinée à faire établir la faisabilité de cette candidature par un cabinet conseil. Pour mémoire, le CESECC, par son avis n° 2020-73, avait soutenu cette démarche et plus largement ce projet.

Les premiers résultats de cette étude ont confirmé tant la faisabilité que la légitimité de la candidature de la ville de Bastia. C'est pourquoi, cette dernière a été annoncée officiellement. La ville de Bastia a par la suite, décidé de confier le portage du projet à une structure juridique ad hoc de type association Loi 1901.

L'association « Bastia-Corsica 2028 » aura ainsi pour vocation de faire de cette démarche un véritable catalyseur rassemblant les acteurs de secteurs, structures et territoires différents pour une réflexion décloisonnée à l'échelle du territoire de la Corse et, plus largement, de la Méditerranée sur les missions de portage du projet, recueil et gestion des financements, association des acteurs et partenaires et réalisation d'un programme culturel.

La Collectivité de Corse prendra part à cette structure en qualité de membre fondateur. Son soutien financier, par le biais d'un plan de financement pluriannuel (2022 – 2024) sera proposé lors du vote du budget primitif de l'année 2022.

Le CESECC soutient le projet de création d'association afin d'assurer le portage de la candidature de Bastia au Label Capitale Européenne de la Culture.

Le CESECC, en sa qualité de représentant des acteurs culturels, demande qu'un représentant de la section culture du CESEC siège au Conseil d'administration de l'association « Bastia-Corsica 2028 ».

Le CESECC souhaite que le Conseil d'orientation soit représentatif des acteurs culturels du territoire dans leur diversité.

Le CESECC émet un avis favorable sur ce rapport.

La Présidente,

Marie-Jeanne NICOLI

mjuuri